



Saisie du véhicule mais non gagé

Par **titell**, le **25/04/2012** à **15:02**

Bonjour,

Suite à une perte d'emploi et donc au problème financier je me suis retrouvée incapable de payer mon crédit. Suite à certaines tentatives (téléphonique) de trouver un arrangement, j'ai accepté de restituer à leur demande le véhicule. Celui ci fut vendu 4000 euro de moins que l'argus.

Après passage au tribunal le juge me condamne à payer le restant dû. (logique).

Le véhicule vendu est cependant pour le service de la préfecture toujours à mon nom et non gagé.

Comment cela est il possible si le véhicule a été vendu? Pourquoi après la saisie n'a t il pas été gagé?

Merci de vos réponses par avance.

Cordialement